Chapitre : Les concepts de base du développement durable et de la RSE

Introduction

Aujourd'hui, les entreprises ne sont plus évaluées uniquement sur leur capacité à réaliser des bénéfices. Elles sont également appelées à prendre en compte les conséquences de leurs activités sur l'environnement, les salariés, les clients, les partenaires et la société en général.

Les enjeux liés au changement climatique, à la protection des ressources naturelles, aux conditions de travail, à l'égalité, à l'éthique et à la gouvernance ont progressivement conduit les organisations à intégrer de nouvelles préoccupations dans leurs stratégies et leurs décisions.

C'est dans ce contexte que se sont développés plusieurs concepts importants : **le développement durable, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), les critères ESG et l'investissement responsable**.

Ce chapitre a pour objectif de permettre au stagiaire de comprendre ces concepts fondamentaux et de découvrir les **Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU)**.

I. Le développement durable

A. Définition

Le **développement durable** est un mode de développement qui cherche à répondre aux besoins des générations actuelles **sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins**.

Cette conception repose sur l'idée qu'un développement économique ne peut pas être durable s'il entraîne une dégradation excessive de l'environnement ou une aggravation des inégalités sociales.

Le développement durable cherche donc à établir un équilibre entre :

- la croissance et la performance **économique** ;
- le progrès et la justice **sociale** ;
- la protection de **l'environnement**.

B. Les trois dimensions du développement durable

On présente généralement le développement durable à travers trois grandes dimensions :

Dimension	Principales préoccupations	Exemples
Économique	Créer de la richesse et assurer la pérennité des organisations	rentabilité, emploi, innovation, compétitivité
Sociale	Améliorer les conditions de vie et de travail	santé, sécurité, égalité, formation, droits des salariés
Environnementale	Préserver les ressources et limiter les impacts négatifs	réduction des déchets, économies d'énergie, lutte contre la pollution

Une organisation durable doit donc rechercher une performance qui ne soit pas uniquement financière.

Exemple

Une entreprise qui réduit sa consommation d'énergie peut :

- diminuer ses coûts → **dimension économique** ;
- améliorer les conditions de travail → **dimension sociale** ;
- réduire ses émissions et sa consommation de ressources → **dimension environnementale**.

Le développement durable invite ainsi l'entreprise à avoir une vision **à long terme** de son activité.

II. La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

A. Définition

La **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** correspond à la manière dont une entreprise prend en compte les **enjeux sociaux, environnementaux, économiques et éthiques** dans ses activités et dans ses relations avec ses parties prenantes.

Autrement dit, la RSE consiste pour l'entreprise à se demander :

Quel est l'impact de nos décisions et de nos activités sur la société et sur l'environnement ?

La RSE traduit donc les principes du développement durable dans le fonctionnement concret de l'entreprise.

B. Les principales parties prenantes

Une entreprise ne fonctionne pas seule. Elle entretient des relations avec différentes **parties prenantes**, c'est-à-dire des personnes ou des organisations qui peuvent influencer l'entreprise ou être affectées par ses activités.

On peut notamment citer :

- les salariés ;
- les clients ;
- les fournisseurs ;
- les actionnaires et investisseurs ;
- les pouvoirs publics ;
- les collectivités locales ;
- les associations ;
- les partenaires ;
- la société et les citoyens.

Exemple

Une entreprise qui améliore la sécurité de ses salariés agit sur son **enjeu social**.

Une entreprise qui réduit ses déchets agit sur son **enjeu environnemental**.

Une entreprise qui lutte contre la corruption agit sur son **enjeu éthique et de gouvernance**.

C. Les objectifs de la RSE

La RSE vise notamment à :

- réduire les impacts négatifs de l'activité de l'entreprise ;
- améliorer les conditions de travail ;
- respecter les droits humains ;
- protéger l'environnement ;
- renforcer les relations avec les parties prenantes ;
- favoriser des pratiques commerciales responsables ;

- améliorer la transparence et l'éthique ;
- assurer la pérennité de l'entreprise.

La RSE ne doit donc pas être considérée uniquement comme une action de communication. Elle doit progressivement être intégrée à la **stratégie et au fonctionnement de l'organisation**.

III. Les critères ESG

A. Définition

Le terme **ESG** désigne trois catégories de critères utilisés pour évaluer la manière dont une entreprise prend en compte les enjeux liés au développement durable :

- **E : Environnemental**
- **S : Social**
- **G : Gouvernance**

Ces critères sont particulièrement utilisés par les investisseurs pour analyser les entreprises au-delà de leurs seuls résultats financiers.

B. Le critère environnemental « E »

Il concerne les conséquences des activités de l'entreprise sur l'environnement.

Par exemple :

- émissions de gaz à effet de serre ;
- consommation d'énergie ;
- consommation d'eau ;
- gestion des déchets ;
- pollution ;
- utilisation des ressources naturelles ;
- protection de la biodiversité ;
- adaptation au changement climatique.

C. Le critère social « S »

Il concerne les relations de l'entreprise avec ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et la société.

Il peut notamment prendre en compte :

- les conditions de travail ;
- la santé et la sécurité ;
- la formation des salariés ;
- l'égalité professionnelle ;
- la diversité ;
- le respect des droits humains ;
- le dialogue social ;
- la protection des consommateurs.

D. Le critère de gouvernance « G »

Il concerne la manière dont l'entreprise est dirigée et contrôlée.

Il peut notamment porter sur :

- la transparence ;
- la composition et le fonctionnement des organes de direction ;
- la lutte contre la corruption ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;
- l'éthique des affaires ;
- le contrôle interne ;
- la gestion des risques ;
- le respect des règles et des lois.

À retenir

Les critères ESG permettent donc d'analyser une entreprise selon trois questions :

Critère	Question principale
E – Environnement	Quel est l'impact de l'entreprise sur l'environnement ?
S – Social	Comment l'entreprise traite-t-elle les personnes et la société ?
G – Gouvernance	Comment l'entreprise est-elle dirigée et contrôlée ?

IV. L'investissement responsable (IR)

A. Définition

L'**investissement responsable (IR)** consiste à prendre en compte, dans les décisions d'investissement, non seulement les critères financiers, mais également des critères **environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)**.

L'investisseur responsable cherche ainsi à concilier : **performance financière + impact positif ou maîtrise des risques ESG.**

B. Pourquoi investir de manière responsable ?

Un investisseur peut prendre en compte les critères ESG pour plusieurs raisons :

- identifier certains risques à long terme ;
- favoriser les entreprises ayant de bonnes pratiques ;
- éviter ou limiter les investissements dans certaines activités ;
- encourager la transition écologique ;
- favoriser le respect des droits sociaux ;
- améliorer la gestion des risques ;
- rechercher une performance durable.

Exemple

Deux entreprises peuvent avoir des résultats financiers similaires. L'investisseur peut préférer celle qui :

- maîtrise mieux ses émissions ;
- respecte davantage ses salariés ;
- dispose d'une gouvernance transparente ;
- maîtrise mieux ses risques.

L'investissement responsable élargit donc l'analyse financière en intégrant des informations relatives aux pratiques **ESG**.

V. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU

A. Présentation

En 2015, les États membres de l'**Organisation des Nations Unies (ONU)** ont adopté un programme mondial à l'horizon 2030 appelé **Agenda 2030**.

Cet agenda repose sur **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**. Ils constituent un cadre mondial visant notamment à lutter contre la pauvreté, protéger la planète et améliorer les conditions de vie des populations.

Les 17 ODD sont les suivants :

N°	Objectif
1	Pas de pauvreté
2	Faim « zéro »
3	Bonne santé et bien-être
4	Éducation de qualité
5	Égalité entre les sexes
6	Eau propre et assainissement
7	Énergie propre et d'un coût abordable
8	Travail décent et croissance économique
9	Industrie, innovation et infrastructure
10	Inégalités réduites
11	Villes et communautés durables
12	Consommation et production responsables
13	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
14	Vie aquatique
15	Vie terrestre
16	Paix, justice et institutions efficaces
17	Partenariats pour la réalisation des objectifs

B. Les ODD et l'entreprise

Les entreprises peuvent contribuer à la réalisation des ODD à travers leurs activités.

Par exemple :

- une entreprise qui crée des emplois décents contribue à l'**ODD 8** ;
- une entreprise qui développe des produits ou procédés innovants peut contribuer à l'**ODD 9** ;
- une entreprise qui réduit ses déchets contribue à l'**ODD 12** ;
- une entreprise qui réduit ses émissions contribue à l'**ODD 13** ;
- une entreprise qui favorise l'égalité professionnelle contribue à l'**ODD 5**.

Ainsi, les ODD constituent un cadre permettant aux organisations de réfléchir à leur **contribution au développement durable**.

VI. Relations entre développement durable, RSE, ESG et investissement responsable

Ces différents concepts sont complémentaires.

On peut les présenter de la manière suivante :

Développement durable
↓
Fixe une vision globale d'un développement équilibré et durable.

RSE
↓
Traduit cette vision dans les pratiques et la stratégie de l'entreprise.

ESG
↓
Permet d'identifier et d'évaluer les performances et les risques liés à l'environnement, au social et à la gouvernance.

Investissement responsable
↓
Utilise notamment les informations ESG pour orienter les décisions d'investissement.

Schéma récapitulatif

Développement durable → RSE → Critères ESG → Investissement responsable

Les **ODD de l'ONU** constituent quant à eux un cadre international qui permet de définir et de suivre de grandes priorités en matière de développement durable.

Conclusion

Le développement durable ne se limite pas à la protection de l'environnement. Il repose sur la recherche d'un équilibre entre les dimensions **économique, sociale et environnementale**.

La **RSE** permet à l'entreprise de traduire concrètement les principes du développement durable dans ses activités et dans ses relations avec ses parties prenantes. Les **critères ESG** permettent ensuite d'analyser les performances et les risques d'une organisation sous les angles environnemental, social et de gouvernance. L'**investissement responsable** intègre ces éléments dans les décisions d'investissement.

Enfin, les **17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU** constituent un cadre mondial permettant aux États, aux entreprises et aux autres organisations de contribuer à un développement plus durable.

La compréhension de ces concepts constitue une première étape. Dans le chapitre suivant, nous allons **reconnaître les différents domaines d'action du développement durable** et identifier les principales actions qu'une organisation peut mettre en œuvre pour contribuer concrètement à un développement durable.